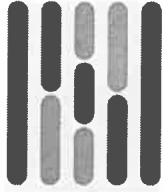


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-083

Adhésion au contrat groupe assurance statutaire du
Centre de Gestion de l'Eure

Date de la séance :	20 octobre 2025
Date de convocation :	14 octobre 2025
Nombre de conseillers en exercice :	24
Membres présents :	18
Nombre de votants :	20

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Anita LE MERRER,

Absentes excusées : Mme Glaire LAPOIRIE, Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absent : M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;

VU la lettre d'intention du Conseil Municipal proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat d'assurance groupe (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL (renseigner les garanties retenues)

.../...

Garanties	Choix	In franchise (en jours)	Taux
Décès	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0,23 %
Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 jours	1,46 %
Longue Maladie / Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	90 jours	2,62 %
Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0,59 %
Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	20 jours en maladie ordinaire	1,32 %
Taux global pour l'ensemble des garanties			6,22 %

Et / ou

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1.10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

- OUI
 NON

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitare	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Et à cette fin,

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents contractuels en résultant.
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 20 octobre 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN

